



15, rue Jean Catelas  
95340 PERSAN  
tel. 01.34.70.15.99.  
fax. 01.39.37.00.51.

Rentrée 2020

**CHOIX DES OPTIONS**  
**Élève de 6<sup>ème</sup>, futur élève de 5<sup>ème</sup>**

**Ce document est à rendre au professeur principal pour le 30 mars 2020 dernier délai.**

Nom de l'élève :	<b>LV2</b> <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand	<b>Option facultative</b> <input type="checkbox"/> Latin <input type="checkbox"/> Athlétisme
Prénom de l'élève :		
Classe actuelle de l'élève :		

**Signature de l'élève :**

**Signature des parents :**

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer en classe de 5<sup>ème</sup> à la rentrée 2020 et divers choix d'options obligatoires et facultatives s'offrent à lui :

**LANGUE VIVANTE 2 (LV2) - Obligatoire**

Les élèves de 5<sup>ème</sup> doivent débiter une **LV2** à raison de 2h30 par semaine. Le collège Georges Brassens propose le choix entre deux langues : **l'allemand** ou **l'espagnol**.

**LATIN** (facultatif)

Vous avez également la possibilité de demander que votre enfant suive en classe de 5<sup>ème</sup> l'option facultative **latin** à raison de 2 heures par semaine. Le nombre de places étant limité à 25 élèves, les demandes seront soumises à l'avis du conseil de classe. L'option latin s'applique jusqu'à la fin du cycle (fin de 3<sup>ème</sup>) et ne peut pas être abandonnée au cours de celui-ci sauf avis exceptionnel du chef d'établissement (*article D.331-38 du code de l'éducation*).

*Il s'agit de découvrir une langue ancienne très importante dans le cadre d'un choix d'études littéraires et scientifiques sur le long terme. Elle permet également de découvrir les origines de notre civilisation et des langues romanes comme le français. Cette langue souscrit à une culture complémentaire ainsi qu'une rigueur très utile.*

**SECTION SPORTIVE ATHLETISME – NOUVEAUX ADHERENTS** (facultatif)

La section sportive athlétisme du collège Georges Brassens concerne tous les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Les candidats sont sélectionnés sur tests sportifs (avec autorisation parentale) et entretien avec les membres de l'équipe pédagogique.

Ces élèves ont une pratique de 4 heures de cours inscrits à l'emploi du temps qui peuvent être sur le temps scolaire ou en dehors. Viennent s'ajouter également la pratique obligatoire de l'athlétisme (entraînements et compétitions) au sein de l'association sportive du collège (environ 2 à 3 heures) et la possibilité de pratiquer l'athlétisme au sein des clubs environnants (structures fédérales).

Si vous désirez que votre enfant passe les tests d'entrée pour la section sportive athlétisme prévus courant avril ou mai (date à définir), **une autorisation parentale vous sera délivrée ultérieurement.**

\*\*\*

**Vous voudrez bien indiquer vos choix d'options dans le cadre en haut à droite.**

Les demandes des familles sont soumises à l'avis du conseil de classe et à la réussite aux tests spécifiques à chaque option.

**La Principale**  
**A. ALLAOUA**

COLLEGE G. BRASSENS  
LA PRINCIPALE  
15, rue J. Catelas - 95340 PERSAN